

L'assemblée extraordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **13 JUIN 2023** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé avec les conseillers suivants présents :

Kirk Feeny
Marc Bakos
Tanya Clarke
Elgin MacFarlane

Étaient absents :
Laurie Ann Prévost

Adam Antonopoulos, directeur général, a enregistré le compte rendu de la réunion.

1. **OUVERTURE DE LA REUNION**

23-S06-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que l'assemblée spéciale soit ouverte à 19h31

ADOPTÉE

2. **PROGRAMME TECQ – PAVAGE CHEMIN RIDGE**

ATTENDUE QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

23-S06-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

IL EST RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec e même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de questions de la salle, ce point est déposé.

4. AJOURNEMENT

22-S06-03

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos

APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que les affaires de l'assemblée étant dûment complétées, l'assemblée soit ajournée à 19h50

ADOPTÉE

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur général